



ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 14
la commune de ERBRAY

Référence : RS RD14
N° : T-C-2026-05-038

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 14 afin de réaliser des travaux sur le réseau télécom.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 14 classée RDL2 entre les PR 15 + 749 et 15 + 773*, sur le territoire de la commune de ERBRAY.

du lundi 18 mai 2026 au vendredi 29 mai 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 17h30 (16h00 le vendredi).

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 05 juin 2026.

* Coordonnées GPS : RD14 de 47.647155,-1.321260 à 47.646942,-1.321346

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par CDH - DA/DPA, 13 rue des entrepreneurs 44290 Guémené Penfao, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de ERBRAY et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de ERBRAY,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 07 mai 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,

Le chef de service aménagement



Stéphane LECONTE

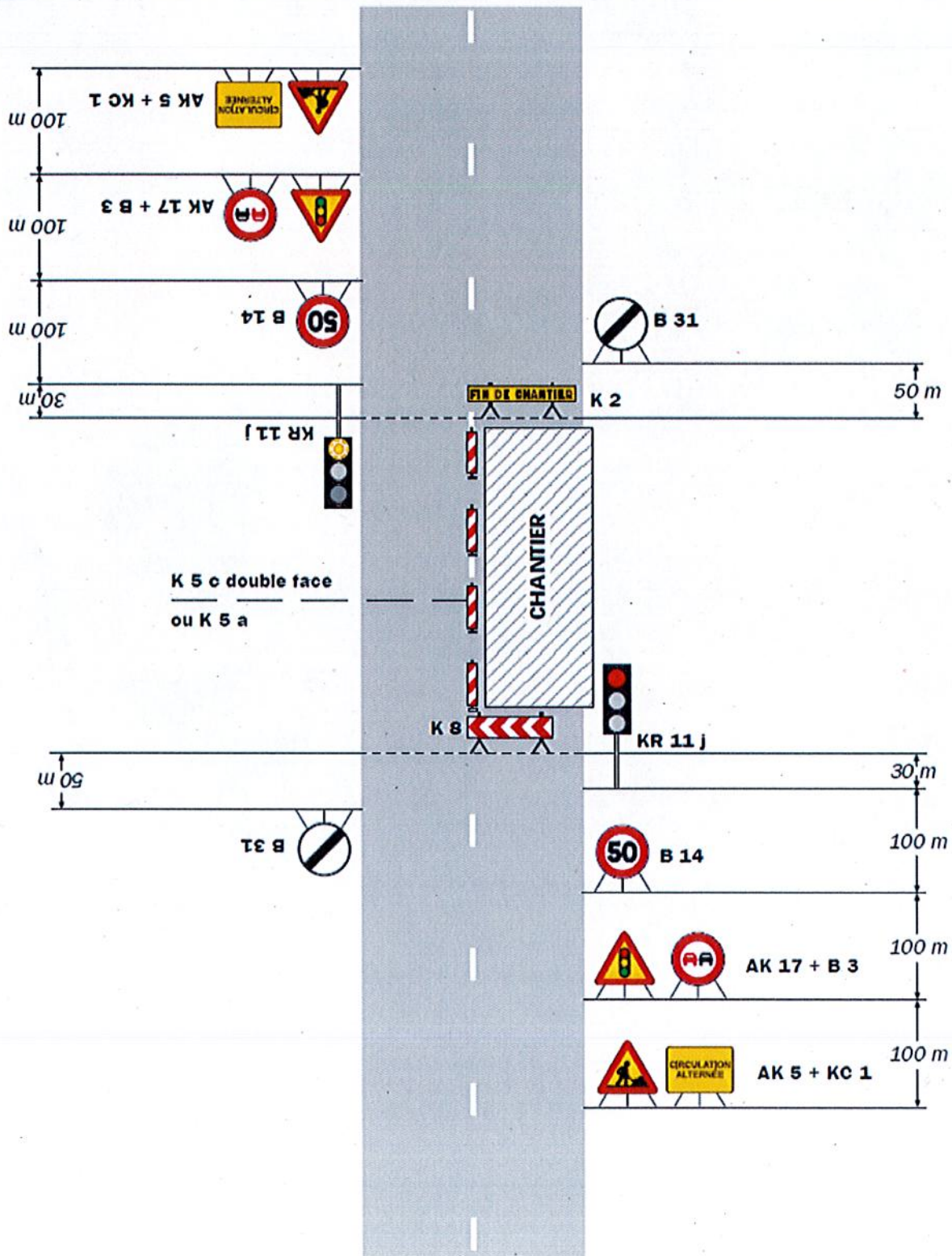
Une copie sera adressée à :

- Le groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-05-038
Plan de situation

Situation des travaux





Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803497377



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : DRUGEON Prénom : Jérémy
 Dénomination : CDH - DAVDPA Représenté par : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : 13 rue des entrepreneurs
null
 Code postal 44290 Localité : Guémené Penfao Pays : France
 Téléphone 0749359648 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : jeremy.drugeon@cdhtelecom.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____

0322 FT
0323 FT
032h ACT
(du 7h au 2h/0h)

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 1h Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : 3 bellevue Erbray
 Code postal 44110 Localité : ERBRAY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : DPV 80339787/803397866
 Description des travaux : Réseau aérien ou souterrains ou branchement (hors télécom)
- Autres : Loire Atlantique Numérique
 Les travaux nécessitent la réalisation de tranchées / fonçage
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ : _____
 Date prévue de début des travaux : 18/05/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 18/05/2026
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

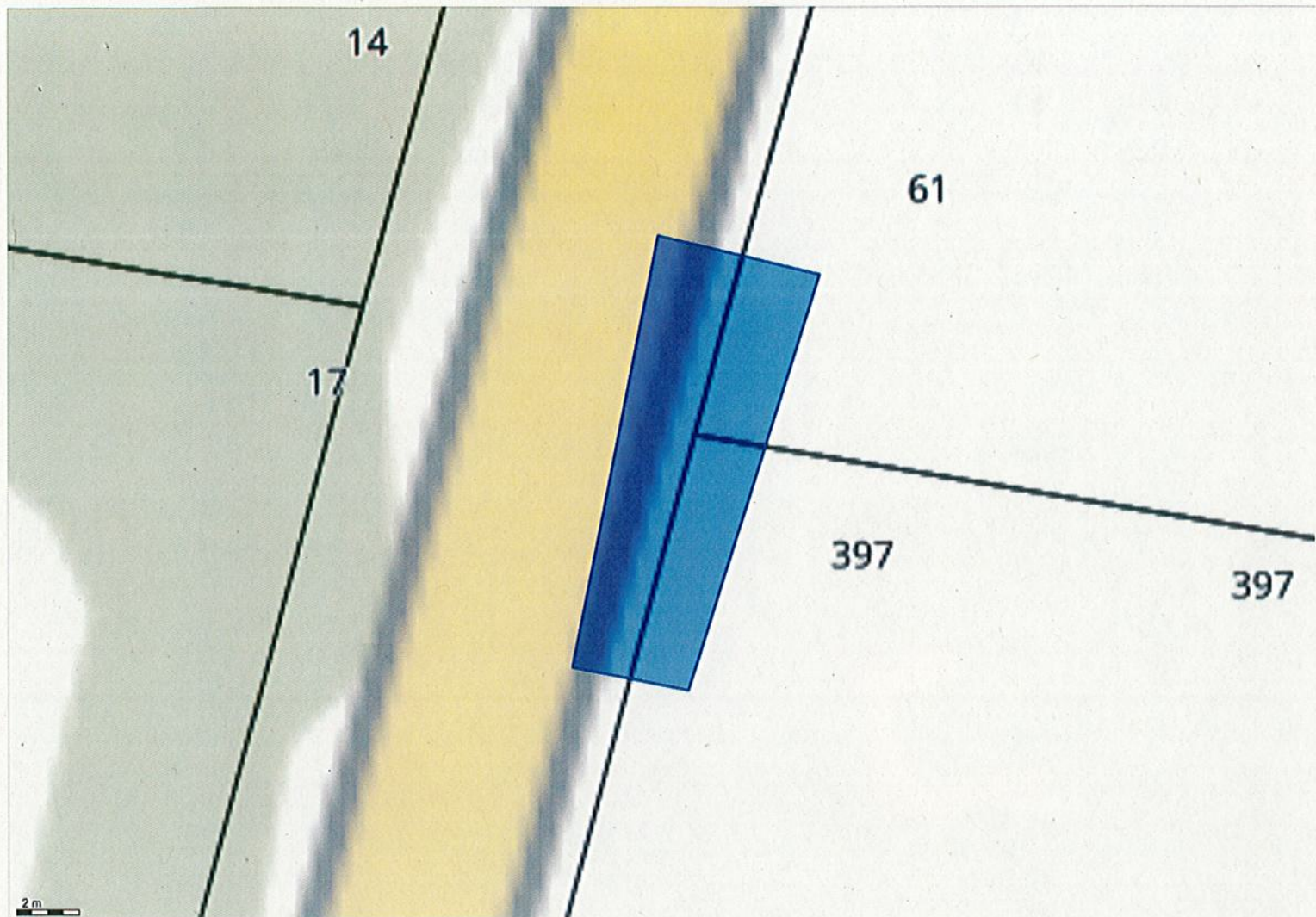
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Guémené Penfao

Le : 0 5 0 5 2 0 2 6

Nom : Drugeon Prénom : Jérémy Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.32129059,47.6470046 -1.32122018,47.6469933 -1.32127717,47.64687131 -1.32132747,47.64687809 -1.32129059,47.6470046</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

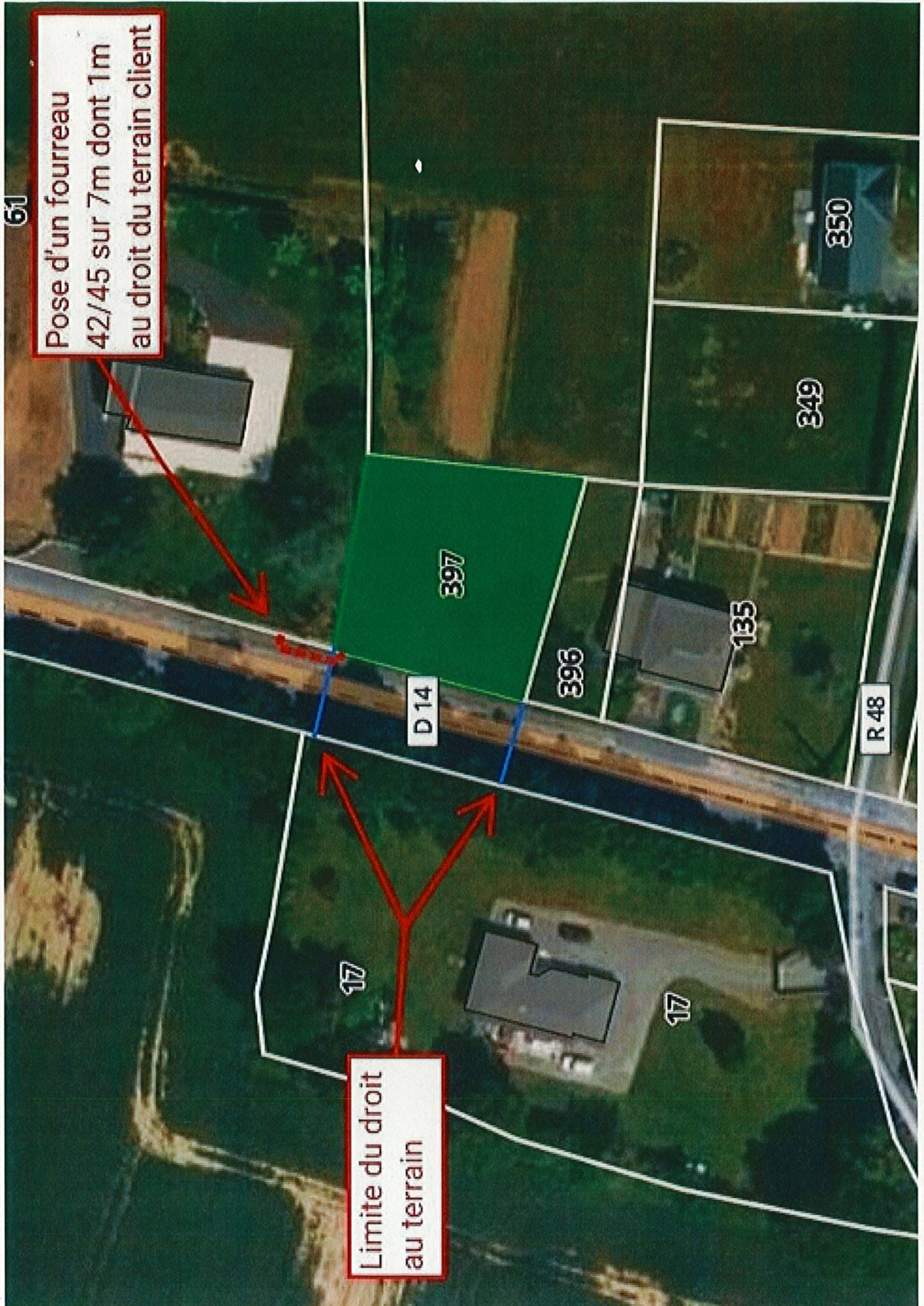
(47.647005 -1.321291);(47.646993 -1.321220);(47.646871 -1.321277);(47.646878 -1.321327);(47.647005 -1.321291);



ICI

61

Pose d'un fourreau
42/45 sur 7m dont 1m
au droit du terrain client



Limite du droit
au terrain

D 14

397

396

135

349

350

R 48

17

17

Pose d'un fourreau
42/45 sur 7m dont 1m
au droit du terrain client

6m sur PMV
Fibre44

Regard a posé
par le client

1m sur PMV LAN



Pose d'un fourreau
42/45 sur 7m dont 1m
au droit du terrain client

